

## Le mot du président

Voici les derniers mois de l'année, le temps des intempéries. La durée des jours va continuer à diminuer jusqu'à la fin décembre. Les provisions sont en quantité suffisante et les réducteurs d'entrée installés. Les traitements anti-varroas d'été sont finis ou en place maintenant depuis plusieurs semaines.

Il ne faut rien laisser dans les ruches durant l'hiver : profitez d'un bel après-midi pour retirer les inserts en suivant les conseils de la fiche de bonnes pratiques jointe avec les médicaments que vous aviez commandés. Et n'oubliez pas de rapporter ces produits usagés pour qu'ils soient retraités par des filières spécialisées : des fûts de récupération sont en place dans les différents lieux de distribution et à l'assemblée générale.

Le traitement de fin d'été a protégé les abeilles nées en automne, qui assureront la survie de la colonie jusqu'au printemps. Il est désormais temps de penser aux abeilles à naître au printemps, et de limiter dès à présent la population de varroas, qui repart inexorablement à la hausse : un traitement à base d'acide oxalique (Varromed ou Oxybee) est désormais indispensable en décembre, dès l'absence de couvain.

Pour vous aider à choisir la date de traitement sans sortir les cadres, une carte est lancée à titre expérimental :

[carte participative rupture pont](#)

Toujours pour préparer 2023, vous recevrez courant décembre le numéro traditionnel du Sanit'info de fin d'année, avec le bulletin d'adhésion et la nouvelle gamme de médicaments.

Ah oui ! j'allais oublier, pour les étourdis : pensez à déclarer vos ruches avant le 31 décembre !

## L'acide oxalique : un allié contre le varroa

### Varroa et acide oxalique

En apiculture, plusieurs principes actifs existent pour traiter le varroa : amitraz, tau-fluvalinate, acide formique, acide oxalique... L'un de ceux dont on parle le plus est **l'acide oxalique**. En effet, contrairement à d'autres traitements, il n'engendrerait pas de résistance des varroas et son efficacité resterait intacte malgré une utilisation répétée (tout au moins pour le moment).

Il est aussi, contrairement à d'autres traitements, utilisable en apiculture « biologique ». Il n'y a pas non plus de contamination durable des cires et du miel après son utilisation.

Cependant, il faut toujours garder en tête les spécificités de ce traitement avant de l'utiliser.

- **L'acide oxalique a une action dite « flash ».** Suite à son application, les varroas phorétiques (= présents sur les abeilles adultes) meurent rapidement, dès les jours qui suivent. Aucun effet retard (action prolongée sur plusieurs semaines à la suite du traitement) n'est à noter.

- **Il faut aussi toujours garder en tête que l'acide oxalique n'atteint pas les varroas présents dans le couvain fermé !** Or, pour rappel, une grande partie du cycle du varroa se passe dans ces cellules de couvain operculées (stade nymphale chez l'abeille). La phase de phorésie (varroa présent sur les abeilles adultes) n'est que la partie émergée de l'iceberg. **On estime en période de couvain qu'environ 80% des varroas sont dans le couvain operculé contre 20% seulement sur les abeilles adultes !**

### Modalités d'utilisation de l'acide oxalique :

- **En saison, dès que l'on observe l'absence de couvain operculé :**

- Sur chaque essaim, naturel ou artificiel ;
- Suite à une forte miellée dite « bloquante ». La reine s'arrête momentanément de pondre. Après récolte des hausses, ce traitement est conseillé ;
- De même en cas de sécheresse/canicule, dès que l'on a constaté l'absence de couvain operculé ;

- **En saison, en organisant artificiellement l'absence de couvain operculé :**

- En encageant la reine. Cette modalité demande une manipulation de la reine et de fabriquer ou d'acheter des cages à reine prévues à cet usage.
- Suite au retrait de l'ensemble du couvain des colonies ou au griffage s'il y en a peu. Les cadres de couvain enlevés peuvent être détruits ou réutilisés pour la fabrication d'essaims. Il faudra alors les mettre à plus de 5 km pour éviter une réinfestation de ses propres colonies à la naissance des abeilles et traiter ces essaims rapidement après éclosion et avant operculation de la ponte de la nouvelle reine, également à l'acide oxalique.

- **Hors saison, en période hivernale** pour compléter le traitement déjà effectué en saison (quel qu'il soit).

**La bithérapie est en effet fortement conseillée** du fait d'une efficacité insuffisante de certains traitements, souvent liés aussi à des infestations trop fortes de colonies en varroas en fin de saison apicole.

Une rupture de ponte de la reine a souvent lieu en novembre-décembre (variable selon la météo, l'altitude...). Il faut alors systématiquement profiter de cette absence de couvain pour effectuer un traitement à l'acide oxalique.

Un dégouttement rapide de la préparation tiède (c'est important, car l'acide oxalique est peu soluble), lors d'une journée ensoleillée en hiver ne met en aucun cas la colonie en danger lors de cette manipulation.

Les cadres ne seront pas manipulés. Les ruches seront juste ouvertes pendant un laps de temps très réduit.

Médicaments à base d'acide oxalique disponibles auprès du GDSA42 :

Nom déposé	Modalités d'administration	Posologie	Précautions
Oxybee®	Dégouttement sur les abeilles, dans la ruche (préparation à réaliser)	En 1 application à 30-35°C (le mélange), 5 ml par intercadre occupé par les abeilles 55 ml max par ruche	Ne pas inhaler la poudre en la manipulant Porter lunette de sécurité, gants, et masque respiratoire.
Varromed®	Dégouttement sur les abeilles dans la ruche (dispersion prête à l'emploi)	De 1 à 5 applications espacées de 6 jours minimum, entre 25 et 35°C, 5 ml par intercadre occupé par les abeilles En général, 15 à 45 ml par ruche	Porter lunette de sécurité, gants.

## Liste des principaux ruchers écoles dans la Loire

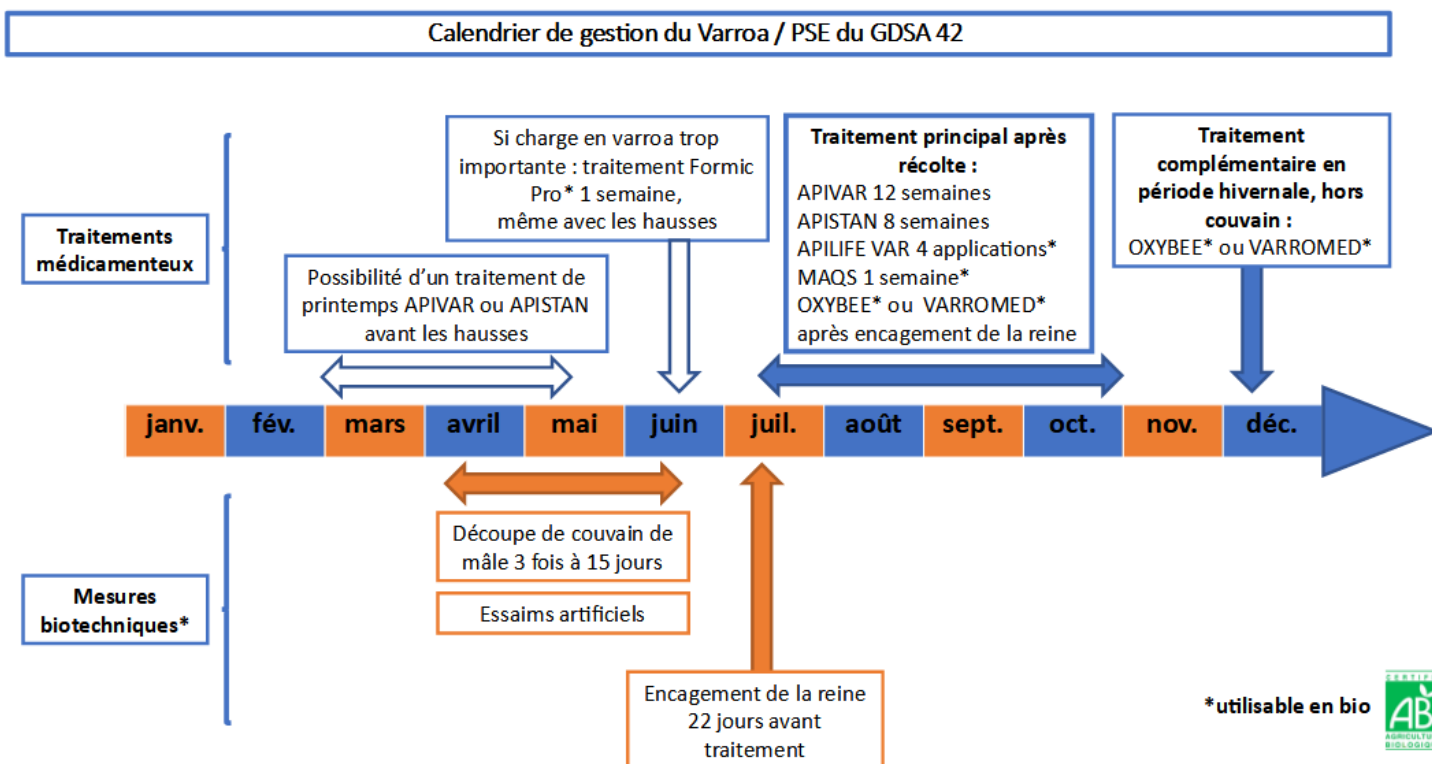
- Pélussin : [rucherecoledupilat@gmail.com](mailto:rucherecoledupilat@gmail.com)
- l'Etrat : [s.d.apiculture.loire@gmail.com](mailto:s.d.apiculture.loire@gmail.com)
- Savigneux : [contact@abeilleduforez.com](mailto:contact@abeilleduforez.com)
- Mably : [abeilleroannaise@gmail.com](mailto:abeilleroannaise@gmail.com)
- St Chamond : [contact.abeilledupilat@gmail.com](mailto:contact.abeilledupilat@gmail.com)

Lien pour déclarer vos ruches :

[déclaration annuelle des ruches](#)

Nos voisins :

- Langeac (43) : [accueil@haut-allier.com](mailto:accueil@haut-allier.com)
- Marcy l'Etoile (69) : [contact@rhone-apiculture.fr](mailto:contact@rhone-apiculture.fr)



Les périodes sans couvain sont toutes propices à l'utilisation d'Oxybee ou Varromed : essais naturels, rupture de ponte estivale...

Contact : [apiculture.gds42@reseaugds.com](mailto:apiculture.gds42@reseaugds.com)

Adresse postale : GDS Loire – Section apicole  
43 av. Albert Raimond - 42272 ST-PRIEST-EN-JAREZ  
<https://www.frgdsra.fr/26-Apiculture.html>

Tél : 04 77 92 12 38